



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 75/23 : APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU PARC DES ADRECHS -RELANCE DU LOT 7 « FAÇADES » ET LOT 8 « PUMPTRACK » - MARCHÉ 2023-04 – LOT 8 : « PUMPTRACK » – SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la Commande Publique
- Considérant que la commune de la Roque d'Anthéron souhaite requalifier le parc des Adrechs, situé en entrée de ville, en un parc intergénérationnel ; il est nécessaire de passer des marchés de travaux.

APPROUVE l'attribution du marché de travaux de requalification du parc des Adrechs, lot 8 « Pumptrack », à la société HURICANCE TRACKS représentée par Monsieur BOUCARDEY Vincent, en qualité de co-fondateur dont le siège social 442 chemin du Martinet – 34170 CASTELNAU LE LEZ.

DIT que la commune règlera la somme de 168 564.00 € HT soit un montant TTC de 202 276.80 €.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 31 juillet 2023



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 08 AOUT 2023
Et de la publication ou notification le 08 AOUT 2023